

# **Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en agroéconomie**

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

*Conseil universitaire du 11 février 2025*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B. Sc. A.), de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en agroéconomie sont rattachés à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation.

Le baccalauréat en agroéconomie permet d'acquérir des compétences en agronomie, en économie, en gestion et développement des entreprises, en mise en marché et commercialisation des produits alimentaires et en politiques agricoles. Il donne accès à l'examen d'admission de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et à l'Association des économistes du Québec. La maîtrise professionnelle vise à former des personnes capables de réaliser avec rigueur les étapes d'une analyse ou d'une intervention afin de proposer une solution à un problème d'étude ou de questionner les conditions d'exercice en économie agroalimentaire. La maîtrise recherche quant à elle permet d'acquérir un niveau élevé de connaissances des fondements théoriques et des applications dans les champs de la politique, de l'économie et de la planification agroalimentaires, en vue de résoudre des problèmes qui se posent dans les domaines de l'agroéconomie en milieu économiquement développé ou non. Enfin, le doctorat en agroéconomie permet également d'acquérir un niveau élevé de connaissance des fondements théoriques en économie appliquée et une formation poussée dans le champ de la politique et de la planification agroalimentaires, mais vise aussi à développer la capacité de fournir un apport original à la recherche et à l'avancement des connaissances en agroéconomie.

Le baccalauréat compte 120 crédits, la maîtrise en compte 45 et le doctorat en compte 90. À la session d'hiver 2024, 85 personnes étaient inscrites au baccalauréat en agroéconomie, 23 à la maîtrise professionnelle en agroéconomie, 21 à la maîtrise recherche en agroéconomie, et 17 au doctorat en agroéconomie. Le programme de baccalauréat en agroéconomie fait ici l'objet d'une quatrième évaluation périodique, la dernière remontant à 2015 (CU-2015-47). Il s'agit de la troisième évaluation périodique de la maîtrise recherche en agroéconomie, la dernière remontant à 2011 (CU-2011-57). Ce programme a changé d'appellation à la session d'automne 2011 (CU-2011-58), passant de maîtrise en économie rurale à maîtrise en agroéconomie - avec mémoire. La maîtrise professionnelle en agroéconomie en est à sa première évaluation, ayant été implantée à la session d'hiver 2019. Le doctorat en agroéconomie fait l'objet d'une première évaluation, ayant été implanté à la session d'automne 2013 après son détachement de la concentration en politique et planification agroalimentaire du doctorat en économie de la Faculté des sciences sociales.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2022, dix consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en décembre 2023. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Institut Agro Dijon de l'Université Bourgogne Franche-Comté et de la Michigan State University. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en janvier 2024 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport

d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en agroéconomie sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes, parmi lesquelles on note la compétence, l'expertise diversifiée et la disponibilité des professeures et professeurs, qui offrent aux étudiantes et étudiants un enseignement de qualité ainsi qu'un encadrement et un environnement de recherche de haut niveau aux cycles supérieurs. Les programmes se distinguent par leur caractère unique en français ainsi que leur diversité et multidisciplinarité. L'accès à l'Ordre des agronomes du Québec et l'employabilité des personnes diplômées du baccalauréat en particulier sont également à souligner.

Le CIEP a aussi formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, il sera important que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent pour mieux couvrir les secteurs importants et en émergence, tels que la transition climatique et numérique, et pour adapter les programmes en conséquence en vue de gagner en cohérence, particulièrement au baccalauréat. L'orientation générale, les objectifs et la structure de la maîtrise et du doctorat gagneront à être clarifiés et distingués. En vue de l'atteinte des objectifs de formation, il conviendra également de s'assurer que tous les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, indépendamment de leur formation antérieure, ont les bases communes appropriées en économique et en analyse qualitative et quantitative. Des consignes plus claires pour l'examen de doctorat, incluant les attentes en matière d'analyse quantitative et qualitative, sont également recommandées. Il sera aussi important de bonifier les mesures d'appui à la réussite, en particulier les conseils pour choisir les cours et la transmission de l'ensemble des informations pertinentes. Finalement, des stratégies de promotion et de recrutement en phase avec l'évolution du secteur devront être développées, particulièrement au baccalauréat.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

## **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence et l'expertise diversifiée des professeures et professeurs;
- La disponibilité des professeures et professeurs et la proximité avec les étudiantes et étudiants;
- L'environnement de recherche;

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf)

- L'accès à l'Ordre des agronomes du Québec pour les personnes diplômées du baccalauréat;
- L'adéquation des formations avec le marché du travail et l'employabilité, particulièrement au baccalauréat;
- Des programmes uniques en français en Amérique du Nord;
- La diversité des cours et la multidisciplinarité des programmes;
- Les passerelles et les ententes DEC-BAC;
- Les stages obligatoires au baccalauréat, leur pertinence et leur adéquation avec la formation théorique et le milieu professionnel;
- La qualité de l'enseignement et la diversité des méthodes pédagogiques et d'évaluation, particulièrement au baccalauréat;
- Le climat d'études et le sentiment d'appartenance;
- L'encadrement aux cycles supérieurs.

## **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

### **Recommandations visant la maîtrise et le doctorat**

- R4** Que l'on distingue les activités obligatoires et de la règle 1 de la maîtrise recherche et du doctorat, en vue d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque programme.
- R5** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont les bases communes appropriées en économie et en analyse qualitative et quantitative, incluant la maîtrise des outils nécessaires.
- R6** Que l'on prépare et diffuse des consignes plus claires pour l'examen de doctorat, incluant les exigences minimales requises en ce qui a trait aux méthodes qualitatives et quantitatives afin de garantir la transparence et l'équité de cette évaluation.
- R8** Que l'on informe adéquatement les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat des possibilités de soutien financier.
- R10** Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat.

### **Recommandations visant tous les programmes**

- R2** Que l'on se concerte selon une approche-programme pour couvrir les secteurs importants et en émergence (transition climatique et numérique, finance et gestion, secteurs de production) dans tous les programmes et pour bonifier la cohérence au sein du baccalauréat, et que l'on adapte les programmes en conséquence.
- R3** Que l'on développe des stratégies de promotion et de recrutement pour augmenter l'effectif étudiant, particulièrement au baccalauréat.
- R7** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour choisir

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

leurs cours et qu'on les informe adéquatement sur la structure du programme, le cheminement, les ressources en appui à leur réussite, les profils d'études, les études supérieures, l'accélération des études et les professions et employeurs potentiels.

#### **Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université**

- R1** Que l'on clarifie les objectifs de la maîtrise et du doctorat pour mieux les distinguer et que l'on ajoute une orientation générale à la description officielle des programmes.
- R9** Que l'on systématise l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.
- R11** Que la composition des comités de programme et la fréquence de leurs réunions soient conformes au Règlement des études.

#### **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on mette à jour les ententes DEC-BAC et les passerelles et les simplifie et que l'on communique bien cette information aux personnes candidates et étudiantes.
- S2** Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat aient une direction de recherche dès leur admission.
- S3** Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formées à la communication scientifique, incluant la rédaction.

# Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en agroéconomie

## **PLAN D'ACTION DU DOYEN** de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

soumis à la  
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

21 janvier 2025



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

## **2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement**

Le secteur agroalimentaire traverse une phase de renouvellement marquée par le virage vers l'adoption de technologies vertes et l'arrivée du numérique, et ce, à tous les niveaux de la filière. L'avènement du numérique redéfinit les forces du marché en permettant à de nouveaux joueurs d'œuvrer dans la gestion de l'information dans la chaîne alimentaire, ce qui implique une accélération des ajustements de la part des acteurs de la filière, de la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation. Les aspects environnementaux ont aussi un effet important sur le comportement des consommateurs, ce qui force les entreprises de tous les niveaux à ajuster leurs pratiques. De plus, les changements provoqués par les nouvelles politiques agroalimentaires de divers pays et les changements climatiques dans l'environnement économique des entreprises à l'échelle internationale remettent en cause la dynamique des échanges internationaux.

L'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire, que ce soit au niveau de la production, de la transformation, de la distribution ou encore au niveau de l'approvisionnement en intrants ou au niveau de la consommation alimentaire, est en pleine restructuration. Les enjeux sont nombreux et l'enseignement et la recherche dans le secteur agroalimentaire doivent de plus en plus mettre en œuvre une approche multidisciplinaire pour trouver des solutions aux nombreux problèmes d'ajustements. Cette multidisciplinarité dans la formation doit se refléter dans tous les diplômes que nous offrons : le baccalauréat, les deux maîtrises et le doctorat en agroéconomie. Nos programmes ont d'ailleurs été revus graduellement au cours des dernières années pour refléter cette exigence multidisciplinaire et les changements qui sont proposés dans le présent Plan d'action conserveront cette orientation.

## **3. Actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP**

**R1 - Que l'on clarifie les objectifs de la maîtrise et du doctorat pour mieux les distinguer et que l'on ajoute une orientation générale à la description officielle des programmes.**

### **A- 1.1. Revoir les objectifs et l'orientation générale de la maîtrise recherche et de la maîtrise professionnelle**

Au-delà de la distinction à clarifier entre la maîtrise recherche et le doctorat, il importe de clarifier les objectifs respectifs des deux programmes de maîtrise. Dans son rapport d'évaluation, le CIEP invite le comité de programme à agir en ce sens. Le comité de programme a finalisé à l'hiver 2025 une proposition de révision de l'orientation et des objectifs des programmes de maîtrise, incluant un changement d'appellation du programme de maîtrise professionnelle.

Les modifications opérées permettront de mieux répondre aux préoccupations des employeurs et de mieux informer les personnes candidates ou étudiantes sur la différence entre les deux programmes. Le comité de programme s'assurera d'y inclure les objectifs généraux du *Règlement des études* (art. 2.17, 2.19 et 2.21).

Notons que ce travail de fond permettra d'adresser la recommandation 4 (R4).

*Résultats escomptés :*

- Que la distinction entre les programmes de maîtrise soit claire et mette en valeur leurs spécificités respectives, ce qui soutiendra leur meilleure promotion et le recrutement de futures personnes étudiantes.

#### **A- 1.2. Revoir les objectifs et l'orientation générale du doctorat**

Le comité de programme du doctorat finalisera à l'hiver 2025 une proposition de révision de l'orientation et des objectifs du programme qui reflétera la nature multidimensionnelle des enjeux auxquels le secteur agroalimentaire est confronté. Ici aussi, le comité de programme s'assurera d'inclure les objectifs généraux du *Règlement des études* (art. 2.17, 2.19 et 2.21) et ce travail de fond permettra d'adresser la recommandation 4 (R4).

*Résultats escomptés :*

- Que la distinction entre le programme de doctorat et la maîtrise recherche soit clairement établie, au bénéfice d'une meilleure promotion et d'un recrutement plus efficace.

**R2 - Que l'on se concerte selon une approche-programme pour couvrir les secteurs importants et en émergence (transition climatique et numérique, finance et gestion, secteurs de production) dans tous les programmes et pour bonifier la cohérence au sein du baccalauréat, et que l'on adapte les programmes en conséquence.**

#### **A- 2.1. Mettre en place une approche-programme au baccalauréat avec l'appui des conseillers pédagogiques**

La direction de quelques programmes offerts par la FSAA a amorcé l'implantation, au niveau du premier cycle, d'un processus structuré d'approche-programme qui permet de revoir la structure d'un programme à la lumière des secteurs importants et en émergence, incluant les secteurs déjà couverts, d'effectuer une mise à jour des objectifs et du contenu des cours et de bonifier les activités d'apprentissage et d'évaluation, selon un objectif de cohérence interne nécessitant la concertation des membres du corps professoral et du personnel enseignant. Cette démarche d'approche-programme, qui est supportée par l'équipe de conseillers pédagogiques de la FSAA sera amorcée à l'automne 2025.

*Résultats escomptés :*

- Que les secteurs importants et en émergence soient couverts par le programme.
- Que la cohérence interne du baccalauréat en agroéconomie soit bonifiée.

#### **A- 2.2. Aménager une approche de concertation aux cycles supérieurs en agroéconomie**

S'inspirant de l'approche-programme et prenant appui sur les révisions des orientations et des objectifs, les directions des programmes convieront l'ensemble des membres du corps professoral et du personnel enseignant impliqué dans ces programmes à cibler les secteurs importants et en émergence à couvrir, à discuter du contenu des cours et des liens à fonctionnaliser entre eux (cohérence et complémentarité) pour éviter la redondance et garantir la pertinence.

*Résultats escomptés :*

- Que les secteurs importants et en émergence soient couverts par les programmes.
- Que la cohérence interne des programmes soit rehaussée.

### **R3 - Que l'on développe des stratégies de promotion et de recrutement pour augmenter l'effectif étudiant, particulièrement au baccalauréat.**

#### **A- 3.1. Améliorer les processus d'admission**

Au niveau du baccalauréat, des procédures et guides pour l'admission des personnes étudiantes de l'international sont en développement. Ces outils permettront de systématiser le processus et de réduire le temps de traitement pour cette catégorie de candidats. La direction des programmes de maîtrise a aussi instauré une procédure plus efficace pour accélérer l'analyse des demandes d'admission, ce qui entraîne une réponse plus rapide. Cette nouvelle procédure est bonifiée par l'utilisation de l'outil facultaire de gestion de l'admission (OGAF). Le processus d'admission au doctorat a également été bonifié de manière à soutenir une transmission plus rapide des offres d'admission.

*Résultats escomptés :*

- Que le taux de nouvelles inscriptions soit augmenté.

#### **A- 3.2. Améliorer le contact avec les personnes ayant reçu une offre d'admission**

Au niveau du baccalauréat, un système de relance (courriels et messages textes) a été instauré. D'abord, une relance est effectuée auprès des personnes ayant reçu une offre et ensuite, auprès des personnes ayant accepté l'offre et n'étant pas inscrites. Également, les communications auprès des personnes ayant reçu une offre d'admission aux cycles supérieurs seront resserrées dans le but de construire avec elles un lien effectif menant à une inscription et une intégration facilitée.

*Résultats escomptés :*

- Que le taux de nouvelles inscriptions soit augmenté.

#### **A- 3.3. Développer des activités de recrutement au premier cycle**

L'équipe responsable du marketing, du recrutement et des communications (MRC) à la FSAA développe un « catalogue » avec diverses activités pouvant être utilisées lors d'événements liés au recrutement. On y retrouve des conférences, des ateliers ou des démonstrations mettant en valeur chaque programme de baccalauréat offert par la FSAA. En réponse à l'appel de l'équipe MRC, les membres du corps professoral œuvrant au sein du programme ont été invités à soumettre une ébauche (titre et description) de conférence pouvant être tenue dans les cégeps. À l'automne 2024, la direction de programme, en collaboration avec l'équipe MRC, a développé un atelier visant à mieux faire connaître le secteur agroalimentaire et les perspectives de carrière qui y sont associées pour les agroéconomistes. Cet atelier sera utilisé pour les visites de groupes de personnes étudiantes du secondaire ou d'établissements collégiaux, ou lors des journées Portes ouvertes à l'Université Laval.

#### **A- 3.4. Organiser une activité de type « remue-méninges » avec des personnes étudiantes des cégeps « non agricoles » pour le recrutement au baccalauréat**

La clientèle étudiante fréquentant les cégeps n'offrant pas de programmes liés à l'agroalimentaire représente un bassin de recrutement moins naturel. La direction de programme, en collaboration avec l'équipe MRC, tiendra une activité réunissant des personnes étudiantes au baccalauréat provenant de programmes collégiaux autres qu'agricoles afin d'échanger sur les questions suivantes : comment ont-elles connu le programme, qu'est-ce qui les a attirées vers le programme, quel est le lien à faire avec leur programme collégial? L'objectif de cette activité consistera à renforcer la capacité de mettre en place des activités de promotion et recrutement visant une clientèle autre que celle provenant du monde agricole (profil en sciences sociales, économie, administration ou politiques, par exemple).

*Résultats escomptés (A-3.3. et A-3.4.) :*

- Que l'efficacité des outils de promotion du programme soit améliorée.
- Que le programme soit mieux connu des clientèles potentielles.

#### **A- 3.5. Ajouter le Profil distinction et le Profil recherche au baccalauréat**

Combiné au passage intégré, ils contribueront au recrutement à la maîtrise. Le Profil distinction a été entériné au comité de programme du 18 novembre 2024 et pourra être créé officiellement à la suite du dépôt du présent Plan d'action. Le Profil recherche fera l'objet de discussions au prochain comité de programme.

*Résultats escomptés :*

- Que l'expérience étudiante soit enrichie au premier cycle tout en contribuant au recrutement à la maîtrise.

#### **A- 3.6. Mettre à jour la description officielle des programmes (cycles supérieurs)**

Le rapport du CIEP souligne que le rapport d'autoévaluation des cycles supérieurs et le portrait du marché en agroéconomie produit par le Service de développement professionnel (SDP) présentent davantage de professions et d'employeurs que ce qui apparaît dans les descriptions officielles des programmes. Lors de la mise à jour de la description et des objectifs des programmes, nous bonifierons l'information disponible dans la section *Avenir* de la description officielle des programmes. La bonification de ces informations pourrait améliorer l'attractivité des programmes.

*Résultats escomptés :*

- Que les professions et employeurs figurant dans la description des programmes soient mis à jour.

### **R4 - Que l'on distingue les activités obligatoires et de la règle 1 de la maîtrise recherche et du doctorat, en vue d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque programme.**

#### **A- 4.1. Revoir les activités obligatoires et de la règle 1 de la maîtrise recherche et du doctorat**

La structure des programmes sera révisée afin que les cours obligatoires et de la règle 1 diffèrent et permettent d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque programme. La structure révisée des programmes de maîtrises a été entérinée au comité de programme en janvier 2025. Au niveau du doctorat, cet exercice sera effectué au cours de la session d'hiver 2025. La possibilité de développer des cours exclusifs au doctorat (niveau 8000) sera également évaluée.

*Résultats escomptés :*

- Que les programmes soient distincts et visent des objectifs différents.
- Que les personnes diplômées de la maîtrise recherche qui poursuivent au doctorat aient un parcours cohérent, même en dehors du passage intégré.

### **R5 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont les bases communes appropriées en économie et en analyse qualitative et quantitative, incluant la maîtrise des outils nécessaires.**

#### **A- 5.1. Développer un cours de mise à niveau (maîtrises)**

Jusqu'à maintenant, les nouvelles personnes admises aux deux maîtrises qui ne possèdent pas une base suffisante en agroéconomie doivent suivre jusqu'à cinq cours de premier cycle comme formation préparatoire. Pour accélérer le cheminement de ces personnes étudiantes et favoriser leur progression dans les programmes, un cours de mise à niveau incluant les notions des cours actuellement exigés en scolarité préparatoire (statistiques, marchés et prix, microéconomie, macroéconomie et organisation

industrielle) est en développement. L'élimination des cours de premier cycle actuellement imposés aux personnes ne possédant pas une formation suffisante en agroéconomie aidera aussi celles-ci à bénéficier du *Plan de bourses de réussite* eu égard au nombre de sessions pour compléter le programme.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes acquièrent de meilleures connaissances de base qui leur permettent de mieux réussir dans les cours.

#### **A- 5.2. Rendre obligatoires un cours de méthodes quantitatives et un cours de méthodes qualitatives**

En vertu de la structure révisée des programmes, un cours de méthodes quantitatives et un cours de méthodes qualitatives seront obligatoires dans le cadre des deux maîtrises. Au niveau du doctorat, le sujet sera abordé lors d'une prochaine rencontre du comité de programme.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes acquièrent de meilleures connaissances de base en méthodes qualitatives et quantitatives.

**R6 - Que l'on prépare et diffuse des consignes plus claires pour l'examen de doctorat, incluant les exigences minimales requises en ce qui a trait aux méthodes qualitatives et quantitatives afin de garantir la transparence et l'équité de cette évaluation.**

#### **A- 6.1. Élaborer un nouveau plan de cours pour l'examen de doctorat**

La direction du programme s'inspirera des règles et bonnes pratiques de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) pour produire un nouveau plan de cours avec des consignes, exigences et critères généraux d'évaluation clairs et équitables. Cette nouvelle version sera discutée, bonifiée et validée avec l'aide du comité de programme et d'un ou deux autres membres du corps professoral.

*Résultats escomptés :*

- Que les consignes et attentes de l'examen de doctorat soient précisées.  
- Que son évaluation soit plus équitable malgré les orientations de recherche et profils différents des personnes étudiantes.

**R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour choisir leurs cours et qu'on les informe adéquatement sur la structure du programme, le cheminement, les ressources en appui à leur réussite, les profils d'études, les études supérieures, l'accélération des études et les professions et employeurs potentiels.**

#### **A- 7.1. Prévoir d'autres rencontres thématiques (baccalauréat)**

En sus des activités déjà existantes, la direction de programme prévoit organiser des activités d'information supplémentaires portant sur diverses thématiques en lien avec la « gestion des études ». Le contenu de ces dernières sera axé sur les profils d'études, les études supérieures, l'accélération des études. À la session d'automne 2024, une nouvelle activité sur le Profil international et les stages à l'international a eu lieu le 11 octobre et une activité de présentation du Profil entrepreneurial est prévue en janvier 2025. Une séance d'information dédiée aux études supérieures et à l'accélération des études se déroulera à l'hiver 2025.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes étudiantes reçoivent l'aide appropriée et soient informées adéquatement, et ce, à divers moments opportuns de leurs parcours.

### **A- 7.2. Mise en place d'activités visant à découvrir les milieux professionnels (cycles supérieurs)**

Depuis l'automne 2024, des activités complémentaires prenant la forme de conférences et de visites sont organisées, en plus des activités existantes d'accueil et d'information. Ces activités ont pour objectif de mieux ancrer la démarche d'apprentissage et les réflexions de recherche dans le milieu agroalimentaire québécois. Tout particulièrement, les visites offrent aux personnes étudiantes une occasion privilégiée de mieux cerner les enjeux du secteur et s'approprier les réalités de terrain. Les activités proposées sont d'autant plus utiles qu'une grande majorité de personnes étudiantes dans les programmes aux cycles supérieurs en agroéconomie proviennent de l'international.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes étudiantes soient en contact avec le milieu professionnel.

### **A- 7.3. Utiliser davantage les sites programmes et mieux les promouvoir**

Les directions de programmes s'assureront d'utiliser et de bonifier leur site programme respectif (ou autre plateforme qui sera utilisée avec l'implantation d'ENA2) et de mieux le promouvoir. De l'information concernant les stages à la maîtrise professionnelle sera ajoutée au site programme.

*Résultats escomptés :*

- Que les sites programme soient suffisamment éclairants pour les personnes étudiantes et soient davantage consultés par ces dernières.

## **R8 - Que l'on informe adéquatement les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat des possibilités de soutien financier.**

### **A- 8.1. Améliorer la transmission des informations relatives aux possibilités de soutien financier**

Au niveau du doctorat, la direction intégrera dans l'offre d'admission les informations relatives au soutien financier (par exemple : bourses du Département) lorsque celui-ci est déjà connu.

Depuis l'automne 2024, nous présentons le Plan facultaire d'attribution des bourses de réussite aux cycles supérieurs de la FESP, le site du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) et les Webinaires pertinents à la recherche de soutien financier qui sont offerts par la FESP (Les bourses d'excellence des organismes subventionnaires, Panel sur les demandes de bourses des organismes subventionnaires, Recherche de financement aux cycles supérieurs: quel soutien pour la communauté étudiante?) lors des rencontres d'accueil. Notons par ailleurs que le sujet du financement de la recherche au Québec sera intégré au cours obligatoire AGC-7017 Méthodologie de la recherche (maîtrise recherche et doctorat).

*Résultats escomptés :*

- Que l'information contenue dans l'offre d'admission puisse favoriser l'acceptation de l'offre.  
- Que toutes les personnes étudiantes connaissent les possibilités de financement et que leurs démarches en ce sens soient facilitées.

## **R9 - Que l'on systématise l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.**

### **A- 9.1. Assurer un suivi plus strict**

Au sein du vice-décanat aux études (VDE), une démarche systématique de suivi pour la remise des plans de collaboration est déjà en place. Un jalon du Plan d'attribution des bourses de réussite est d'ailleurs lié à la remise du plan de collaboration, ce qui constitue un incitatif supplémentaire. Les directions des programmes concernés s'assureront de faire parvenir des rappels aux personnes étudiantes n'ayant pas remis le document dans le délai prescrit.

*Résultats escomptés :*

- Que toutes les personnes étudiantes à la maîtrise recherche et au doctorat disposent d'un plan de collaboration établi de concert avec leur direction de recherche et remis dans le délai prescrit, conformément au Règlement des études.

### **R10 - Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat.**

#### **A- 10.1. Créer et diffuser un calendrier des activités**

Les membres du corps professoral sont très actifs lors de colloques ou conférences scientifiques et professionnelles. Les personnes étudiantes sont déjà invitées à participer à ces activités. Les directions des programmes encourageront leurs collègues à poursuivre leur diffusion de ces activités auprès des personnes étudiantes sous leur supervision ainsi qu'auprès des directions de programmes afin que l'information puisse également être diffusée sur le site programme.

Ce partage d'information permettra aux directions des programmes de regrouper celle-ci pour créer et diffuser un calendrier des activités (Département, CREATE, Chaires de recherche, Centres de recherche auxquels sont affiliés plusieurs membres du corps professoral) sur leur site programme.

*Résultats escomptés :*

- Que soient mieux diffusées les activités scientifiques et de réseautage afin d'accroître la participation des personnes étudiantes à celles-ci.

### **R11 - Que la composition des comités de programme et la fréquence de leurs réunions soient conformes au Règlement des études.**

#### **A- 11.1. Planifier de manière récurrente et cyclique les réunions des comités de programme**

Les directions de programme, en collaboration avec la conseillère à la gestion des études, organiseront au moins deux réunions par année (session d'automne et session d'hiver) des comités de programme, conformément à l'article 1.37 du *Règlement des études*.

*Résultats escomptés :*

- Respecter le Règlement des études et tenir des réunions sur une base régulière suffisante pour permettre aux Comités de programme d'assumer leurs responsabilités.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

### **S1 - Que l'on mette à jour les ententes DEC-BAC et les passerelles et les simplifie et que l'on communique bien cette information aux personnes candidates et étudiantes.**

#### **AS-1.1 Poursuivre la mise à jour des ententes DEC-BAC et passerelles**

Un travail de révision et d'uniformisation des ententes DEC-BAC et passerelles a été amorcé et se poursuit. La façon d'appliquer les ententes sera également évaluée. Actuellement, le nombre de crédits reconnu dépend de la Cote R de la personne étudiante, des cours étant retirés de l'entente pour les personnes avec une Cote R entre 22 et 25.

*Résultats escomptés :*

- Simplifier la logique d'application et la rendre plus cohérente pour les personnes candidates.
- Pouvoir créer des cheminements préférentiels pour les personnes étudiantes provenant d'un même programme collégial.

## **S2 - Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat aient une direction de recherche dès leur admission.**

### **AS-2.1. Sensibiliser les personnes étudiantes à l'importance d'identifier dès que possible une direction de recherche (maîtrise)**

La direction de programme est d'avis que le premier semestre de formation constitue le moment idéal pour une personne étudiante de mieux découvrir son domaine d'intérêt et d'identifier un membre du corps professoral qui pourrait la diriger dans sa recherche. La direction de programme profite de la journée d'accueil pour sensibiliser les personnes étudiantes à l'importance d'identifier dès que possible, idéalement lors de la première session, un directeur ou une directrice de recherche, de même que son choix de sujet de recherche. Le sujet sera également abordé dans le cadre du cours AGC-7017 Méthodologie de la recherche qui est suivi en première année par toutes les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat.

### **AS-2.2. Poursuivre le jumelage lors du processus d'admission au doctorat et bonifier la description du programme en ce sens**

Dans les faits, la direction de programme sollicite les professeurs parallèlement à l'analyse des demandes d'admission. Lorsqu'une offre d'admission est transmise, le candidat est déjà jumelé avec une direction de recherche. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour les nouvelles personnes étudiantes de recruter une direction de recherche. Cette démarche permet aussi de s'assurer que la capacité d'encadrement du corps professoral est respectée. Enfin, comme suggéré dans le rapport du CIEP, les exigences relatives à la direction de recherche seront clarifiées dans la description officielle du programme afin de mieux refléter la réalité des pratiques en la matière.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes étudiantes du doctorat aient une direction de recherche dès leur admission.

## **S3 - Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat soient adéquatement formées à la communication scientifique, incluant la rédaction.**

### **AS-3.1. Recenser et bonifier ce qui est fait dans les cours concernant la formation à la communication scientifique et à la rédaction**

Un recensement de tout ce qui est fait dans les cours concernant la formation à la communication scientifique et à la rédaction sera effectué afin d'évaluer si des lacunes sont présentes et cibler les moyens d'y pallier.

### **AS-3.2. Encourager les personnes étudiantes à participer aux activités d'appui à la rédaction organisées sur le campus et par les différents centres de recherche**

De nombreuses activités d'appui à la rédaction sont organisées par la FESP, par les Centres de recherche auxquels sont affiliées plusieurs personnes étudiantes et plus récemment, par la Faculté. Les directions de programme veilleront à bien relayer les informations relatives à ces activités et à encourager les personnes étudiantes à y participer.

### **AS-3.3. Organiser des ateliers spécifiques de formation à la communication et la rédaction scientifique**

Dans le cadre d'activités d'animation coorganisées par le Département et le Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie (CREATE), il est prévu d'organiser un atelier portant spécifiquement sur la communication scientifique orale et écrite destiné aux personnes étudiantes à la maîtrise recherche et au doctorat.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et au doctorat soient plus à l'aise avec la communication scientifique.

#### **AS-3.4. Encourager les personnes étudiantes à participer aux colloques (présentation d'affiches ou articles scientifiques)**

Traditionnellement, certains membres du corps professoral incitent déjà les personnes étudiantes qu'ils supervisent à participer à des colloques ou autres activités à caractère scientifique. Afin d'uniformiser cette pratique, le Département pourra inciter ses membres à sensibiliser leurs étudiants et étudiantes à l'importance de participer, lorsque possible, à des colloques scientifiques au niveau local (par ex. : ateliers du CREATE) et national (par ex. : Société canadienne d'agroéconomie), voire international, le cas échéant.

*Résultats escomptés :*

- Que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat soient plus à l'aise avec la communication scientifique.
- Que les résultats de leurs recherches soient davantage connus au sein de la communauté scientifique.

## **5. Remerciements**

Le doyen de la Faculté exprime sa profonde gratitude à Mme Annie Royer, directrice du programme de baccalauréat en agroéconomie, à M. Rémy Lambert, directeur des programmes de maîtrise en agroéconomie, à M. Ibrahima Bocoum, directeur du programme de doctorat en agroéconomie, et à M. Patrick Mundler, directeur du Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, pour leur précieuse collaboration à l'élaboration de ce plan d'action.

Ce plan, qui intègre l'ensemble des recommandations et suggestions qui ont été formulées par les membres du comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a bénéficié du concours de nombreux autres acteurs, dont les membres des comités de programme, et Mme Geneviève Charland, conseillère pédagogique. Le doyen les remercie pour leur contribution respective à l'élaboration du présent plan.

Le doyen tient à souligner l'engagement de toutes ces personnes qui ont œuvré à la réalisation de cette importante tâche.

En terminant, il remercie Mme Annick Bouchard, conseillère à la gestion des études, et Mme Lyne Létourneau, vice-doyenne aux études à la FSAA, pour leur aide précieuse dans la préparation du présent document. Enfin, il exprime toute sa reconnaissance au CIEP pour son excellent travail et à Mme Annick Jatou, adjointe à la vice-rectrice aux études et affaires étudiantes, pour son appui dans ce projet.

**Denis Roy, doyen**

**Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation**

## 6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R1 - Que l'on clarifie les objectifs de la maîtrise et du doctorat pour mieux les distinguer et que l'on ajoute une orientation générale à la description officielle des programmes.</b>						
A-1.1.	Revoir les objectifs et l'orientation générale de la maîtrise recherche et la maîtrise professionnelle	H2025	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Revoir les objectifs et l'orientation générale du doctorat	H2025	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R2 - Que l'on se concerte selon une approche-programme pour couvrir les secteurs importants et en émergence (transition climatique et numérique, finance et gestion, secteurs de production) dans tous les programmes et pour bonifier la cohérence au sein du baccalauréat, et que l'on adapte les programmes en conséquence.</b>						
A-2.1.	Mettre en place une approche-programme au baccalauréat avec l'appui des conseillers pédagogiques	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Aménager une approche de concertation aux cycles supérieurs en agroéconomie	A2025	Directions des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R3 - Que l'on développe des stratégies de promotion et de recrutement pour augmenter l'effectif étudiant, particulièrement au baccalauréat.</b>						
A-3.1.	Améliorer les processus d'admission	H2025	Directions des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Améliorer le contact avec les personnes ayant reçu une offre d'admission	H2025	Directions des programmes et Équipe MRC			
A-3.3.	Développer des activités de recrutement au premier cycle	A2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.4.	Organiser une rencontre de type « remue-méninges » avec des personnes étudiantes des cégeps « non agricoles » pour le recrutement au baccalauréat	A2024	Direction de programme			
A-3.5.	Ajouter le Profil distinction et le Profil recherche au baccalauréat	H2025	Comité de programme			
A-3.6.	Mettre à jour la description officielle des programmes (cycles supérieurs)	H2025	Directions des programmes			
<b>R4 - Que l'on distingue les activités obligatoires et de la règle 1 de la maîtrise recherche et du doctorat, en vue d'atteindre les objectifs spécifiques de chaque programme.</b>						
A-4.1.	Revoir les activités obligatoires et de la règle 1 de la maîtrise recherche et du doctorat	A2025	Comités de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R5 -</b> Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont les bases communes appropriées en économique et en analyse qualitative et quantitative, incluant la maîtrise des outils nécessaires.						
A-5.1.	Développer un cours de mise à niveau (maîtrises)	A2025	Comité de programme et direction du département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Rendre obligatoires un cours de méthodes quantitatives et un cours de méthodes qualitatives	A2025	Comité de programme			
<b>R6 -</b> Que l'on prépare et diffuse des consignes plus claires pour l'examen de doctorat, incluant les exigences minimales requises en ce qui a trait aux méthodes qualitatives et quantitatives afin de garantir la transparence et l'équité de cette évaluation.						
A-6.1.	Élaborer un nouveau plan de cours pour l'examen de doctorat	E2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R7 -</b> Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide appropriée pour choisir leurs cours et qu'on les informe adéquatement sur la structure du programme, le cheminement, les ressources en appui à leur réussite, les profils d'études, les études supérieures, l'accélération des études et les professions et employeurs potentiels.						
A-7.1.	Prévoir d'autres rencontres thématiques (baccalauréat)	H2025	Direction de programme et vice-décanat aux études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Mise en place d'activités visant à découvrir les milieux professionnels (cycles supérieurs)	H2025	Directions des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Utiliser davantage les sites programmes et mieux les promouvoir	A2024	Directions des programmes et vice-décanat aux études			
<b>R8 -</b> Que l'on informe adéquatement les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat des possibilités de soutien financier.						
A-8.1.	Améliorer la transmission des informations relatives aux possibilités de soutien financier	A2025	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R9 -</b> Que l'on systématise l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.						
A-9.1.	Assurer un suivi plus strict	A2024	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R10 -</b> Que l'on diffuse mieux les activités de réseautage avec le milieu professionnel et le milieu scientifique à la maîtrise et au doctorat.						
A-10.1.	Créer et diffuser un calendrier des activités	H2025	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R11 -</b> Que la composition des comités de programme et la fréquence de leurs réunions soient conformes au Règlement des études.						
A-11.1.	Planifier de manière récurrente et cyclique les réunions des comités de programmes	A2024	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S1 - Que l'on mette à jour les ententes DEC-BAC et les passerelles et les simplifie et que l'on communique bien cette information aux personnes candidates et étudiantes.						
AS-1.1.	Poursuivre la mise à jour des ententes DEC-BAC et passerelles	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que les étudiantes et étudiants de la maîtrise recherche et du doctorat aient une direction de recherche dès leur admission.						
AS-2.1.	Sensibiliser les personnes étudiantes à l'importance d'identifier dès que possible une direction de recherche (maîtrise)	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.2.	Poursuivre le jumelage lors du processus d'admission au doctorat et bonifier la description du programme en ce sens	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formées à la communication scientifique, incluant la rédaction.						
AS-3.1.	Recenser et bonifier ce qui est fait dans les cours concernant la formation à la communication scientifique et à la rédaction	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.2.	Encourager les personnes étudiantes à participer aux activités d'appui à la rédaction organisées sur le campus et par les différents centres de recherche	H2025	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.3.	Organiser des ateliers spécifiques de formation à la communication et la rédaction scientifique	H2025	Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.4.	Encourager les personnes étudiantes à participer aux colloques (présentation d'affiches ou d'articles scientifiques)	H2025	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD